

Cashback à l'achat d'imprimantes OfficeJet de HP

Vous avez acheté un produit qui participe à une promotion cashback. Un cashback est un remboursement du fabricant permettant de récupérer une partie du montant d'achat. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour recevoir votre cashback.

Promotion :

Recevez jusqu'à 70 € de cashback de la part de HP.

Durée :

Du 1er février 2025 au 31 mars 2025. Enregistrez votre produit au plus tard 30 jours après votre achat pour bénéficier de ce cashback.

Ce dont vous avez besoin :

- Une copie de votre preuve d'achat

Comment bénéficier de ce cashback ?

1. Achetez entre le 1er février 2025 et le 31 mars 2025 une des imprimantes OfficeJet HP ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel de HP et remplissez le formulaire d'enregistrement : <https://h41201.www4.hp.com/WMCF.Web/be/fr/landing/promotion/89998/>
3. Enregistrez votre achat au plus tard 30 jours après votre achat.

Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique et aux Pays-Bas.
- Attention : cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- Cette imprimante est accompagnée d'un cashback standard. Si vous enregistrez votre imprimante à HP Instant Ink, vous doublerez votre cashback. C'est pourquoi le montant du cashback varie. Retrouvez le cashback par défaut et le cashback lié à l'inscription à HP Instant Ink dans le tableau ci-dessous.

- L'ensemble des conditions est disponible sur le site du fournisseur.

Les modèles concernés par la promotion :

Modèle	Cashback	Cashback après inscription à HP Instant Ink
HP OfficeJet Pro 8122e	15 €	30 €
HP OfficeJet Pro 8124e	15 €	30 €
HP OfficeJet Pro 9132e	20 €	40 €
HP OfficeJet Pro 9720e	25 €	50 €
HP OfficeJet Pro 9730e	35 €	70 €